

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement

JANVIER 2012

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations et des pistes pour l'action.

Elles ont pour but de permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation.

Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un recueil des pratiques les plus innovantes, et ne sont pas en tant que telles un référentiel d'évaluation pour le secteur social et médico-social.

Elles ont valeur de proposition et ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences. Elles sont un outil de dialogue et de responsabilité et sont destinées à une mise en œuvre adaptée selon les publics accueillis et les missions des structures.

Leur appropriation renvoie à un travail nécessaire au regard des réalités de chacun des établissements et services. Les éléments ci-joints constituent des pistes pour ce travail.

À partir de la distinction de deux niveaux de l'intervention professionnelle, l'appropriation de cette recommandation peut s'appuyer sur le questionnement suivant :

1 Éléments d'organisation

Différentes questions peuvent permettre un état des lieux et un repérage des points forts, des éléments qui interrogent les pratiques actuelles et de ceux qui permettraient, le cas échéant, de les améliorer :

- Quelles sont les modalités d'accueil des parents ?
- Comment sont organisées la communication et les relations avec les parents ?
- Comment les enfants sont-ils accompagnés dans leur compréhension des rôles et places de chacun ?
- Quelles sont les modalités de travail d'équipe et de formation continue des professionnels ?
- Quels sont les outils et les pratiques « génériques » mis en place pour permettre et faciliter l'exercice de l'autorité parentale ?

Des axes d'amélioration peuvent être identifiés en distinguant ce qui est facilement modifiable, ce qui est prioritaire, ce qui pourrait donner lieu à un plan d'action.

2 Éléments de personnalisation

Deux types de questionnements peuvent être envisagés :

Quelles ont été les pratiques professionnelles adoptées à l'égard d'un enfant déjà accueilli dans la structure au regard des éléments proposés par la recommandation ?

- Comment le projet personnalisé a-t-il été co-construit ?
- Comment l'intervention de suppléance a-t-elle été adaptée ?
- Comment a été mise en place la participation des parents aux instances concernant leur enfant ?

- Quelles modalités spécifiques de participation des parents ont été prévues sur les questions de scolarité, de santé ?

Lors de l'accueil d'un nouvel enfant ou face à une situation inédite apparaissant dans la pratique quotidienne, quels sont les éléments apportés par la recommandation qui vont permettre d'anticiper l'action à mettre en œuvre ?

À titre d'exemples :

- Comment gérer un désaccord sur une décision engageant l'avenir de l'enfant ?
- Que mettre en place pour faciliter un droit de visite et d'hébergement ?

Il s'agit d'alterner les types d'aller-retour entre la pratique et la recommandation. La réflexion s'opère à partir de l'existant ou au contraire, il s'agit d'une situation nouvelle qui déclenche la référence aux points de repère proposés par la recommandation.